

Contrat d'Abonnement d'une saison GORIN KAI JUTSU

Art. 1

Cet abonnement ouvre le droit d'accès aux cours collectifs.

Le paiement s'effectue en 3 chèques de € remis le jour de la souscription et déposés à l'encaissement tous les trois mois :

- 1^{er} chèque, ce mois :
- 2^{ème} chèque, mois de :
- 3^{ème} chèque, mois de :

Art. 2

Les inscriptions sont nominatives, elles ne peuvent être ni remboursées, ni échangées, ni reportées.

Art. 3

Aucun remboursement, ni prolongation de contrat ne pourront être octroyés en dehors de cas exceptionnels et sur présentation d'un certificat médical ; l'interruption devant être supérieure à un mois.

Art. 4

En cas de non-respect des dispositions contractuelles, **GORIN KAI JUTSU** se réserve la possibilité de dénoncer le présent contrat.

Art. 5

Les mineurs désirant souscrire cet abonnement devront obligatoirement se munir d'une autorisation parentale.

Un certificat médical d'aptitude à l'activité physique et une photo d'identité devront être fournis à l'inscription.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance :

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.
- Je date et signe le présent document avec la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Date et signature